



<http://www.ambafrance->



[am.org](http://www.ambafrance-am.org)



https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 6 mai 2020

2782 cas confirmés de coronavirus/ Au moment de la rédaction de cette revue, les autorités ont confirmé 163 nouveau cas de coronavirus ce qui porte le nombre total des cas à 2782 dont 1135 ont été guéris et 40 patients sont décédés.

Démission du Ministre de l'environnement/ Le Ministre de l'environnement, Erik Grigorian, a démissionné mardi pour des raisons inconnues. « *Il est du devoir de chacun de protéger l'environnement, quels que soient notre profession, notre domaine de travail et nos préférences* » a écrit Grigorian sur sa page Facebook quelques heures avant la confirmation officielle de sa démission. Grigorian n'a pas expliqué sa démission qui a été rapidement acceptée par le Premier ministre. Pachinian n'a pas commenté cette démission et n'a pas non plus nommé immédiatement le remplaçant de Grigorian. Grigorian avait été nommé Ministre de l'environnement en mai 2018 à la suite de la « révolution de velours ». Il était vice-ministre de l'environnement en 2017-2018. En 2017, il a également été l'assistant du premier ministre de l'époque, Karen Karapetyan.

Nomination politique du directeur adjoint du Service de sécurité nationale dans un contexte où les autorités avaient rejeté la législation permettant de telles nominations/ La presse indique que le lendemain de sa nomination au poste de vice-président du Comité d'enquête, Argishti Kyaramyan a été démis de ses fonctions par décision du Premier ministre. Par un autre décret il a reçu le rang de colonel et il a été ensuite nommé directeur adjoint du Service de sécurité nationale (SSN). Selon la porte-parole du Premier ministre, la nomination d'Argishti Kyaramyan au poste de directeur adjoint du SSN est une décision politique. La presse rend compte des commentaires du chef du parti d'opposition parlementaire « Arménie lumineuse », Edmon Maroukian, dont l'initiative législative visant à rendre politique les postes des chefs et adjoints de la police et du Service de sécurité nationale avait été rejetée par la majorité parlementaire pro- gouvernementale (cf. [revue du 04 décembre 2019](#)). Selon Maroukian, « *il s'avère que les autorités ne font pas de réformes systémiques, mais trouvent des moyens de contourner les lois en fonction de leurs intérêts étroits* ». La presse rappelle que Nikol Pachinian avait défendu le rejet du projet de loi de « Arménie lumineuse » en indiquant que si sur une base politique des civils étaient nommés à la direction de la police ou du Service de sécurité nationale, ces derniers devraient se voir attribuer le grade de colonel, puis le grade de général, « *ce qui est un processus de déformation* ». La presse se demande alors pourquoi 5 mois plus tard après cette déclaration Nikol Pachinian procède à ce « *processus de déformation* » pour nommer Argishti Kyaramyan au poste de directeur adjoint du SSN ? Selon la presse, il n'est pas clair pour l'instant pourquoi les autorités avaient rejeté à l'époque l'initiative législative et ont choisi de profiter des lacunes législatives.

Le Président arménien souhaite au Premier ministre russe un rétablissement rapide du coronavirus/ Le service de presse du Président indique que le Président de l'Arménie, Armen Sarkissian, a envoyé une lettre au Premier ministre russe, Mikhail Mishustin, qui suit un traitement contre le coronavirus. Le Président lui a souhaité une bonne santé et un prompt rétablissement.

Les chefs des communautés seront obligés de déclarer les dons qui dépassent 100 000 drams/ Le Parlement a adopté les amendements à la loi sur les collectivités locales selon lesquels les chefs des communautés devront déclarer les dons reçus par la communauté s'ils dépassent 100 000 drams.

Projet de loi proposant une taxe environnementale pour les sociétés minières/ La presse rend compte des débats parlementaires sur le projet de loi visant à apporter des amendements à la loi sur l'utilisation ciblée de la taxe environnementale payée par les entreprises. Selon la vice-ministre de l'administration territoriale et des infrastructures, Lilia Shushanyan, les entreprises minières et autres paieront des taxes environnementales. Selon elle, ces déductions seront déterminées par les autorités dans le domaine de l'environnement et elles seront reflétées dans les budgets des communautés sur le territoire desquelles les activités de ces entreprises ont un effet préjudiciable.

Le nombre de résidents permanents en Arménie a diminué/ Selon les données du Comité statistique, l'indicateur de la population permanente au 1er avril 2020 était de 2 millions 956 900 personnes, alors qu'à la même période de l'année précédente, le nombre de résidents permanents était de 2 millions 962 100. C'est-à-dire la population a diminué de 5 200. Le nombre de résidents dans les régions a également diminué au cours de l'année dernière. D'autre part, la plupart des résidents des régions se déplacent vers Erevan pour s'y installer en raison duquel la population d'Erevan a augmenté de 2 200 habitants. En outre, le nombre de naissances a diminué de 374 et le nombre de décès a diminué de 18 en un an.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage- 2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joqhovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vrémia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en